





En coopération avec :



Projet mondial Forests4Future Module Côte d'Ivoire



Donner un avenir aux forêts

L'enjeu

L'agriculture intensive, l'augmentation des besoins en bois et en surfaces agricoles et les coupes de bois illégales exercent une forte pression sur les forêts subsistant encore en Côte d'Ivoire. Les conséquences en sont lourdes pour les moyens de subsistance de la population rurale et pour la biodiversité locale. La perte croissante de forêts et d'arbres est essentiellement liée au secteur ivoirien du cacao, fortement caractérisé par des monocultures, et à des réformes du droit foncier qui peinent souvent à produire leurs effets.

La réforme du code forestier ivoirien adoptée en 2014 devait inciter le secteur privé à reboiser et à restaurer les forêts et autoriser les propriétaires fonciers et les utilisateur·rice·s des terres à exploiter leurs peuplements d'arbres dans une perspective économique. La compréhension de ces nouvelles règles est cependant longue à pénétrer et même la version réformée du code ne régit pas clairement la possibilité de tirer un bénéfice économique des plantations de bois privées. Aussi les reboisements de compensation réalisés par l'industrie du bois ont-ils lieu principalement sur les terres publiques plutôt que privées. C'est un obstacle à la réalisation de l'engagement volontaire par lequel la Côte d'Ivoire a promis de restaurer cinq millions d'hectares de forêts dans le pays dans le cadre de l'Initiative africaine pour la restauration des paysages forestiers (AFR100).

La négociation d'un « accord de partenariat volontaire » (APV) que la Côte d'Ivoire mène avec l'Union européenne dans le cadre du Plan d'action FLEGT sur l'application des réglementations forestières, la gouver-

Intitulé du projet	Restauration des paysages forestiers et bonne gouvernance dans le secteur fores- tier (Forests4Future) en Côte d'Ivoire
Commettant	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Région du projet	Côte d'Ivoire, niveau national et régions de l'Agnéby-Tiassa, du Moronou et de l'Indénié-Djuablin
Mise en œuvre	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (GIZ)
Partenaire politique	Ministère ivoirien des Eaux et Forêts (MINEF)
Durée	De janvier 2021 à décembre 2026

nance et les échanges commerciaux exerce déjà une influence positive sur la bonne gouvernance forestière, mais ce processus n'avance que très lentement. Les conditions nécessaires pour s'attaquer efficacement au déboisement illégal ne sont donc pas réunies. Outre les faiblesses institutionnelles et les insuffisances de capacités, le pays manque aussi de fonds pour mener à bien le



Cette représentation cartographique n'est fournie qu'à titre d'information et n'a pas valeur de reconnaissance juridique de frontières ou de régions. La GIZ n'assume aucune garantie en ce qui concerne l'actualité, l'exactitude et l'exhaustivité du matériel cartographique mis à disposition © GIZ





À gauche : pépinière en Côte d'Ivoire À droite : exploitants observant un niangon protégé par des bananiers © GIZ, Yannic Decleire

processus FLEGT, son Programme national d'amélioration de la gouvernance forestière et ses objectifs ambitieux de restauration et de reboisement de paysages forestiers.

Approche du projet

Les actions menées en Côte d'Ivoire font partie du programme mondial « Restauration des paysages forestiers et bonne gouvernance dans le secteur forestier - Forests4Future » (F4F), qui est financé par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). La composante pays est mise en œuvre en collaboration avec le ministère ivoirien des Eaux et Forêts (MINEF). Les activités du projet cherchent à améliorer la bonne gouvernance forestière, atteindre les objectifs nationaux fixés par la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Initiative africaine pour la restauration des paysages forestiers (AFR100) et à élaborer des stratégies viables de coopération durable avec l'industrie du bois. Le projet met en lien le processus FLEGT avec les actions de RPF de manière à en tirer le plus grand bénéfice possible pour la population rurale et à associer les principes de bonne gouvernance forestière avec les méthodes durables de plantation et d'exploitation.

Le projet réalise ses activités dans sept villages du centreest du pays. Des acteurs du secteur privé sont eux aussi impliqués dans la réalisation d'actions de restauration de paysages boisés, tant lors de l'instauration de pratiques durables qu'au moment même des reboisements. Une priorité du projet est de soutenir une planification de l'aménagement des terres prenant en compte les droits fonciers et ce, en renforçant la participation de multiples













acteurs à la prise de décision et à l'exécution des activités.

Objectifs du projet

Les activités du projet contribuent à mettre en œuvre le Plan national de développement 2021-2025 de la Côte d'Ivoire dans ses points suivants: bonne gouvernance forestière, restauration des forestiers paysages au niveau national et local, amélioration de la biodiversité dans



Niangon planté par une agricultrice de Côte d'Ivoire dans une plantation agroforestière de cacao

© GIZ, Yannic Decleire

les plantations de cacaoyers et hausse des revenus susceptibles d'être tirés de l'exploitation des plantations de cacao et de bois. Par suite, la composante pays œuvre aussi à l'accomplissement de l'engagement volontaire pris par la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'initiative AFR100. Les objectifs du projet portent sur les champs d'action suivants :

- Conseil apporté en matière d'adaptation du code forestier et de communication à son sujet, appui technique et financier lors des actions de RPF augmentant durablement le socle naturel de ressources et leur mise en valeur économique dans les cultures de cacao
- Amélioration de la gouvernance forestière par la fourniture d'un appui technique et financier lors de la formation initiale de représentant es du gouvernement et lors de mesures de sensibilisation à l'intention de la population locale
- Poursuite de processus FLEGT pour la légalisation de l'exploitation villageoise privée du bois et pour l'attribution de certificats d'exportation FLEGT

Publié par la

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH Sièges de la société à Bonn et Eschborn

Programme mondial Forests4Future Friedrich-Ebert-Allee 32+36 53115 Bonn, Allemagne

E info@giz.de

E forests4future@giz.de

I <u>www.giz.de</u>

Janvier 2023

Auteurs Karl Lueneburg, Mathis Freytag

Mise en page : © GIZ

Photos © Yannic Decleire, GIZ CIV

Le contenu de cette composition relève de la responsabilité de la GIZ

Pour le compte du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

En coopération avec le ministère ivoirien des Eaux et Forêts (MINEF)

République de Côte d'Ivoire



